

## AIDE A LA RECONSTITUTION DU CHEPTEL

### • Vous êtes apiculteur, vous pouvez déposer une demande d'aide à la reconstitution du cheptel si :

- vous êtes affilié à l'AMEXA ou si vous payez une cotisation de solidarité MSA,
- vous avez un minimum de 70 ruches,
- vous avez un **taux de perte de votre cheptel > ou égal à 30 %**, (ce taux de perte s'apprécie sur l'ensemble de vos ruchers),
- vous présentez un projet d'investissement d'un montant minimum de **1 500 € hors taxes de dépenses éligibles**,
- vous n'avez pas déposé de demande d'aide au développement.

### • Pour déposer une demande d'aide vous devez :

- compléter **de manière lisible** le formulaire de demande d'aide de l'année considérée ci-joint (**annexe 6**),
- joindre à votre demande d'aide les documents suivants :

- ◆ la déclaration enregistrée au service compétent (cachet faisant foi) attestant du nombre de ruches **avant les pertes, (faire apparaître le nombre total de ruches)**
- ◆ la déclaration enregistrée au service compétent (cachet faisant foi) attestant du nombre de ruches, **après les pertes, (faire apparaître le nombre total de ruches)**
- ◆ la copie du cahier ou registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers,
- ◆ l'attestation de l'AMEXA ou de la MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours, **ou** à défaut le premier appel de cotisations avec copie du relevé de compte prouvant l'acquittement,
- ◆ l'attestation de l'éleveur relative au lieu de production des essaims et des reines, (attestation d'origine du cheptel annexe 7). Seuls les essaims et les reines provenant d'un fournisseur d'un pays membre de l'Union Européenne sont éligibles à l'aide,
- ◆ le/les devis ou la/les facture(s) pro forma relatifs aux achats d'essaims ou de reines,
- ◆ un relevé d'identité bancaire (1 seul RIB par programme sauf clôture du compte à justifier par courrier).

- adresser votre dossier **complet par courrier recommandé avec accusé de réception** directement à :

FranceAgriMer  
Direction Gestion des Aides,  
Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations,  
A l'attention de Nadia ADANE  
Cellule Apiculture  
TSA 50005  
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex.  
☎ 01.73.30.35.34.



## le 15 avril de l'année N+1 au plus tard.

### • Les achats susceptibles de bénéficier d'une subvention :

Achats éligibles	<i>Reine</i>	<i>Essaim</i>
Forfait maximum	8 € HT	30 € HT

Les montants forfaitaires indiqués ont été élaborés sur la base de moyennes de coûts d'achat. Jusqu'à 3 000 € d'aide, ces montants seront pris en compte pour le paiement de l'aide, même si la dépense réelle est inférieure au forfait mentionné, et dans la limite des montants d'aide suivants :

### • Le montant de l'aide

Le montant de l'aide de FranceAgriMer s'élève à une prise en charge forfaitaire de 8 € par reine et de 30 € par essaims (essaims et/ou reines) jusqu'à 3 000 € d'aide. Au-delà, un stabilisateur budgétaire sera éventuellement appliqué en fonction du montant total des aides demandées et au regard des crédits disponibles pour l'exercice en cours.

Ce stabilisateur aura pour effet de réduire le montant des forfaits d'aide de 8 € par reine et 30 € par essaim proportionnellement au dépassement des crédits disponibles.

Dans tout les cas, le nombre d'essaims et/ou reines pris en charge ne pourra excéder le nombre de pertes de cheptel déclaré à FranceAgriMer.

### • La période de réalisation de l'investissement

La période de réalisation du programme communautaire s'étend du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. En conséquence, **le programme d'investissements doit être entièrement réalisé (factures acquittées) au plus tard le 31 août de l'année N+1.**

### • L' instruction du dossier

Après examen de votre dossier, une décision d'acceptation ou de rejet vous sera adressée par FranceAgriMer. Elle précisera le montant de l'investissement retenu ainsi que le montant de l'aide correspondante.

*Les demandes ne peuvent recevoir une suite favorable que dans la limite des crédits disponibles pour l'exercice en cours.*

### • Le versement de la subvention

L'aide vous sera versée **au plus tard le 15 octobre de chaque année du programme (N+1)** après transmission par **courrier recommandé avec accusé de réception** à FranceAgriMer avant le **31 août de l'année N+1** dernier délai, des factures dûment acquittées par les fournisseurs (cachet du fournisseur et revêtues des mentions de règlements : date et numéro de chèque) ou, à défaut, des factures accompagnées des relevés de compte correspondants prouvant la réalité de la dépense.



Dans le cas d'un paiement en espèces, la facture doit être obligatoirement acquittée par le fournisseur avec cachet et signature de sa part. A défaut, cet investissement ne sera pas retenu.

Aucune aide ne sera versée pour une dépense réalisée inférieure à 1 500 € HT.

## **IMPORTANT**

Lors de l'envoi de vos justificatifs de paiements, si le fournisseur est différent de celui prévu initialement, il est indispensable de faire remplir une nouvelle attestation d'origine du cheptel (annexe 7).

**Dans le cas contraire, l'investissement ne sera pas pris en compte.**



# ANNEXE N°6



Programme communautaire d'amélioration de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture



FranceAgriMer

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA  
PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE  
L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE

## AIDE A LA RECONSTITUTION

### DU CHEPTEL

Programme 201 / 201

Règlement n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007

**Date limite de dépôt à FranceAgriMer : 15 avril 2011** (cachet de la poste faisant foi)

**Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations**

**TSA 50005 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex**

#### DEMANDEUR INDIVIDUEL

**N° SIRET (obligatoire) :** .....

M. Mme Mlle (rayer les mentions inutiles) Nom .....

Prénoms ..... Nom de jeune fille .....

Né(e) le ..... à ..... Département ou pays.....

N° M.S.A ou affiliation AMEXA : .....

#### DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ (GAEC et autres Sociétés)

**N° SIRET (obligatoire) :** .....

Dénomination sociale .....

Forme juridique ..... Date d'immatriculation : .....

Associés exploitants :

Nom de naissance	Prénom	Né(e) le	N° MSA
------------------	--------	----------	--------

M. Mme Mlle .....	.....	.....	.....
-------------------	-------	-------	-------

M. Mme Mlle .....	.....	.....	.....
-------------------	-------	-------	-------

Nom et prénom du gérant (sauf pour les GAEC) : M. Mme Mlle .....

#### POUR TOUS LES DEMANDEURS (Mentions obligatoires)

Adresse du demandeur : .....

Code postal ..... Commune .....

N° Tél. fixe : ..... N° Tél. portable : .....

Adresse e-mail : .....

**Montant total prévisionnel de l'investissement présenté (HT) : .....euros**

**Nombre de ruches figurant sur la dernière déclaration : .....**

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- Dernière déclaration enregistrée par le service compétent (cachet faisant foi), attestant du nombre de ruches **avant les pertes, (faire apparaître le nombre total de ruches)**
- Dernière déclaration enregistrée par le service compétent (cachet faisant foi), attestant du nombre de ruches **après les pertes, (faire apparaître le nombre total de ruches)**
- Copie du cahier ou du registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers,
- Attestation de l'AMEXA ou de la MSA certifiant le paiement des cotisations, ou à défaut le premier appel de cotisation avec copie du relevé de compte prouvant l'acquittement<sup>(1)</sup>,
- Devis ou factures acquittées relatifs aux achats de reines et/ou d'essaims,
- Attestation de l'éleveur relative au lieu de production de reines et/ou d'essaims (annexe 7),
- Relevé d'identité bancaire (1 seul RIB par programme sauf clôture du compte à justifier par courrier)

### DECLARATION DE PERTES

Nombre de colonies déclarées  
**avant** les pertes

Nombre de colonies déclarées  
**après** les pertes

### NATURE DES ACHATS ELIGIBLES

- reines  
 essaims

### DETAIL DES DEVIS OU FACTURES

Nombre de reines

Montant de la dépense HT


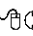
Nombre d'essaims


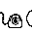
Montant de la dépense HT

<sup>(1)</sup> les échéanciers de paiements ne sont pas recevables



- **Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions réglementaires exposées dans la notice jointe.**

  Je demande à bénéficier de l'aide à la reconstitution du cheptel et déclare ne pas avoir déposé de demande d'aide au développement.

  Je déclare accepter et faciliter les contrôles et respecter les obligations prescrites par l'autorité administrative pour vérifier le bien fondé des présentes demandes,

- **J'atteste sur l'honneur** : - l'exactitude des renseignements fournis sur l'ensemble de ce formulaire,  
- **que je ne bénéficie pas d'autres aides spécifiques communautaires pour le même objet.**

Date	SIGNATURE <sup>(2)</sup>
<sup>(2)</sup> du demandeur ou du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC	

*Je suis informé que conformément au règlement (CE) n° 259/2008 qui impose aux Etats membres la publication des montants versés aux bénéficiaires des aides financées par le FEAGA et le FEADER, toute demande d'aide conduira à la collecte d'informations nominatives me concernant et que mes nom/raison sociale, commune de résidence/siège social, code postal et le montant net des aides perçues feront l'objet d'une publication annuelle. Je suis par ailleurs informé que les informations publiées pourront être traitées par les organes des Communautés et des Etats membres compétents en matière d'audit et d'enquête. Les informations publiées seront consultables sur un site WEB unique dédié (<http://agriculture.gouv.fr/beneficiaires-pac>) pendant une durée de deux ans. La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication.*

I- Partie à renseigner par l'apiculteur	II- Partie à renseigner par FranceAgriMer																																																																																																								
<p><b>DECLARATION de PERTES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>A RENVoyer A :</b>  <b>FranceAgriMer</b>            Unité CPER-Aides aux filières et aux exploitations – Cellule apiculture            12 rue Henry Rol Tanguy-TSA 50005            92555 MONTREUIL-SOUS-BOIS Cedex            Fax : 01-73-30-30-58</p> <p style="text-align: center;"><b>1- Identification du demandeur</b></p> <p>Nom de l'apiculteur ou Raison sociale : .....            Nom du gérant : ..... Prénom : .....            Adresse : .....            Code postal : ..... Commune : .....            Téléphone : ..... Fax : .....            Adresse e-mail : .....            N° SIRET : .....            N° d'immatriculation de l'apiculteur figurant sur les ruches : .....</p> <p style="text-align: center;"><b>2- Déclaration</b></p> <p>Nombre de colonies déclarées avant pertes (A) : .....            Explications éventuelles : .....            Nombre pertes constatées (B) : .....            Date de la constatation de pertes : .....</p> <p><b>Détail des pertes par rucher :</b></p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>N° de ruchers</th> <th>Localisation : n° parcelle cadastrale</th> <th>Localisation : lieu d'it</th> <th>Nombre total de ruches déclarées</th> <th>Nombre de ruches vides déclarées</th> </tr> <tr> <td></td> <td>Dpt Commune n° d'ordre</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr> <td colspan="3">En cas de nombre de ruchers supérieur à 8, merci de déclarer les ruchers supplémentaires sur la page suivante « Liste complémentaire »</td> <td><b>A =</b></td> <td><b>B =</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>TOTAL</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Date(s) prévue(s) pour l'introduction de nouvelles abeilles : .....            Introductions prévues à partir de production propre à l'apiculteur : .....Oui <input type="checkbox"/> .....Non <input type="checkbox"/>            Introductions prévues à partir d'achats extérieurs : .....Oui <input type="checkbox"/> .....Non <input type="checkbox"/>            « Je déclare l'exactitude des données déclarées et accepte leur contrôle par l'autorité compétente ».            Fait le ..... A .....            Signature : .....</p>	N° de ruchers	Localisation : n° parcelle cadastrale	Localisation : lieu d'it	Nombre total de ruches déclarées	Nombre de ruches vides déclarées		Dpt Commune n° d'ordre																																		En cas de nombre de ruchers supérieur à 8, merci de déclarer les ruchers supplémentaires sur la page suivante « Liste complémentaire »			<b>A =</b>	<b>B =</b>	<b>TOTAL</b>					<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU de CONTROLE SUR PLACE</b></p> <p>FranceAgriMer / Région : .....            Nom du contrôleur : .....</p> <p>1-N° d'immatriculation figurant sur les ruches ou les ruchers conforme à la déclaration : .....            Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>            Si non-conformité, l'indiquer dans la colonne « observations / description des anomalies »</p> <p>2- L'apiculteur a réintroduit des abeilles dans ses ruches vides depuis la déclaration de perte <input type="checkbox"/>            * Il s'agit de réintroduction à partir de la production propre à l'apiculteur (pas d'achat extérieur) : <input type="checkbox"/>            Et/ou * L'apiculteur a réintroduit des essaims et/ou reines à partir d'achats extérieurs : <input type="checkbox"/>            Dans ce cas : contrôle des factures :</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>N° facture</th> <th>Date de facture</th> <th>Nombre essaims</th> <th>Nombre reines</th> <th>Date de livraison</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nombre d'essaims + reines achetés cohérents avec la déclaration de perte : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><b>3-Contrôle des ruches</b></p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Nombre total de ruches contrôlées</th> <th>Nombre de ruches vides contrôlées</th> <th>Observations / Description des anomalies</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr> <td><b>A' =</b></td> <td><b>B' =</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>En cas de nombre de ruchers supérieur à 8, merci de poursuivre le contrôle sur la page suivante « Liste complémentaire ».</p> <p>Taux de perte (=B'x100/A') = .....            Taux de pertes cohérent avec la déclaration de l'apiculteur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><b>4- Observations du contrôleur :</b></p>	N° facture	Date de facture	Nombre essaims	Nombre reines	Date de livraison																					<b>TOTAL</b>					Nombre total de ruches contrôlées	Nombre de ruches vides contrôlées	Observations / Description des anomalies																			<b>A' =</b>	<b>B' =</b>	
N° de ruchers	Localisation : n° parcelle cadastrale	Localisation : lieu d'it	Nombre total de ruches déclarées	Nombre de ruches vides déclarées																																																																																																					
	Dpt Commune n° d'ordre																																																																																																								
En cas de nombre de ruchers supérieur à 8, merci de déclarer les ruchers supplémentaires sur la page suivante « Liste complémentaire »			<b>A =</b>	<b>B =</b>																																																																																																					
<b>TOTAL</b>																																																																																																									
N° facture	Date de facture	Nombre essaims	Nombre reines	Date de livraison																																																																																																					
<b>TOTAL</b>																																																																																																									
Nombre total de ruches contrôlées	Nombre de ruches vides contrôlées	Observations / Description des anomalies																																																																																																							
<b>A' =</b>	<b>B' =</b>																																																																																																								
<p style="text-align: center;"><b>III- Cadre réservé à l'apiculteur à l'issue du contrôle - OBSERVATIONS</b></p> <p>Fait le ..... A .....            Signature : .....</p>	<p style="text-align: center;"><b>IV- Cadre réservé à FranceAgriMer – CONCLUSIONS du CONTRÔLEUR</b></p> <p>Le nombre de ruches vides + le nombre d'essaims et/ou reines achetés est cohérent par rapport à la déclaration de perte de l'apiculteur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  <b>AUTRES OBSERVATIONS DU CONTRÔLEUR :</b></p> <p>Fait le ..... A .....            Signature : .....</p>																																																																																																								